

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE
PROGRAMMATION 2023
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Association : CHALEUR ET PARTAGE
Adresse	Chez Ndèye Diop 1 rue Clément Ader 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Territoire du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
Intitulé de l'action	SOUTIEN A LA SCOLARITE, ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE, CHANTIERS JEUNES ET INITIATION A L'INFORMATIQUE ET L'ALPHABETISATION
Renouvellement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pilier	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
Priorités du cadre stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
Thème ACsé (Se référer à la nomenclature 2020)	Education (1) Action en lien avec la scolarité de l'enfant (112) Actions spécifiques d'accompagnement scolaire et CLAS (1122)

<p>Lieu(x) de déroulement de l'action (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)</p>	<p>Local Chaleur et Partage – Quartier du Bois l'Abbé 3 Villa Franche Comté – 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE</p> <p>Centre municipal la Colline – Quartier du Bois l'Abbé 13 Rue Rabelais – 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE</p>
<p>Public visé</p>	<p>- Nombre de personnes concernées : 300 personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Soutien à la scolarité</u> : 20 à 30 élèves par jour, une quarantaine d'élèves inscrits). - <u>Initiation à l'informatique</u> : 4 personnes 1 fois par semaine ; les mercredis (8 personnes maximum). - <u>Cours d'alphabétisation</u> : 10 personnes 1 fois par semaine ; les jeudis. - <u>Sensibilisation à la citoyenneté</u> : 10 personnes par action (minimum). - <u>Actions parentalité</u> : Minimum 120 personnes à l'année (parents et enfants). <p>- Origine géographique :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s) <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- Caractéristiques d'âge :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans <input type="checkbox"/> 6/15 ans <input type="checkbox"/> 16/17 ans <input type="checkbox"/> 18/25 ans <input type="checkbox"/> 26/64 ans <input type="checkbox"/> 65 ans et plus <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- Caractéristiques de sexe :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Hommes <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</p> <p>/</p>
<p>Dates de déroulement de l'action (Date de démarrage/ date de fin/ fréquence)</p>	<p>Date de démarrage : 01/01/2023 Date de fin : 01/01/2024 Durée : 2h Fréquence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien scolaire : 4 jours par semaine (hors vacances scolaires) - Alphabétisation et informatique : une fois par semaine. - Sensibilisation à la citoyenneté : mensuelle - Sensibilisation à la parentalité : trimestrielle (4 soirées)

	programmées sur l'année, en partenariat avec le centre municipal)
Objectifs opérationnels de l'action (3 maximum)	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir l'échec scolaire et soutenir les enfants issus de milieux familiaux défavorisés. - Accompagner certains parents dans l'éducation de leurs enfants, par la sensibilisation à la parentalité, la lutte contre la fracture numérique et l'analphabétisme. - Sensibiliser à la citoyenneté.
Description synthétique de l'action	<p>Contexte / Cadre général :</p> <p>L'association Chaleur et Partage, créée le 12/07/2017, a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'organiser des activités socioculturelles ; - De développer la citoyenneté et le lien social ; - De contribuer à la dynamisation du quartier du Bois l'Abbé ; - Organiser des séances de soutien scolaire ; - Organiser des cours d'initiation à l'informatique ; - Proposer des cours d'alphabétisation. <p>Depuis sa création, l'association Chaleur et Partage a organisé différentes activités tournant autour de la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants. Ce travail nous paraît essentiel car de nombreuses familles issues du quartier du Bois l'Abbé rencontrent des difficultés à accompagner leurs enfants dans leur développement. En effet, plusieurs études ont montré le lien existant entre l'éducation familiale et la réussite ou l'échec scolaire. La présence de plusieurs familles d'origines étrangères dans le quartier rend ce travail encore plus pertinent. En effet, l'approche éducative dans leur pays d'origine n'est pas nécessairement applicable en France, et s'accompagne parfois de la barrière de langue et de la fracture numérique. Il est donc nécessaire de les accompagner et les aider à mieux comprendre leur nouvel environnement et ses règles, afin qu'elles trouvent leurs propres moyens d'assurer la formation et le développement de leurs enfants.</p> <p>L'association Chaleur et Partage travaille en partenariat avec d'autres associations du Bois l'Abbé ; car la réalité des faits est que la population se meut d'un côté à comme de l'autre sans tenir compte des frontières. Aussi, ce qui se passe dans l'une des villes a un impact sur l'autre. C'est pour cela que nous développons actuellement un partenariat avec une association de Champigny. Nous travaillons aussi avec les associations territoires Zéro Chômeur et Les Compagnons Bâtisseurs.</p> <p>Le quartier du Bois l'Abbé Chennevières-sur-Marne est marqué par la présence de familles en grandes difficultés sociales et économiques. Cette situation impacte sur le devenir de leurs enfants. Pour cette raison, l'association essaie de trouver les moyens de leur venir en aide. Aussi, le pôle Centre social du Centre Municipal la Colline ne peut répondre à toutes les demandes de soutien scolaire (50 à 80 fiches de</p>

liaison remplies par les enseignants du primaire, dans le secteur) alors que le pôle social ne peut satisfaire que 30 à 35 demandes.

Quant au Club Noé, il ne peut répondre à la demande de soutien scolaire des collégiens, de manière continue. Il ne peut le faire qu'en période de vacances scolaires.

En ce qui concerne les familles, de nombreuses actions ne touchent que les mamans. Nous pensons qu'il est urgent de sensibiliser les papas à travers l'organisation d'ateliers autour de l'importance du rôle des papas dans le devenir de leurs enfants.

Certains jeunes sont souvent désœuvrés pendant les vacances et les incivilités sont courantes dans le quartier, c'est pourquoi nous avons jugé utile de les occuper pendant ces périodes où ils ne sont pas à l'école et de les sensibiliser, à l'occasion, sur le vivre ensemble.

Déroulement de l'action / étapes :

- 1. Soutien scolaire en période scolaire :** 4 fois par semaine.
Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h.
Participants : 20 à 30 enfants de 6 à 11 ans, 4 à 8 encadrants (bénévoles et un salarié : 1 encadrant pour 5 élèves maximum).
5 sorties pédagogiques sont également prévues pendant l'année, en général le mercredi (minimum 20 enfants par sortie)
- 2. Soutien scolaire en période de vacances scolaires :** une fois par semaine, les samedis, de 14h à 16h (pour collégiens en difficultés).
Encadrement individualisé, effectif réduit (5 personnes maximum), un enseignant bénévole.
- 3. Initiation à l'informatique :** 1 fois par semaine, durant toute l'année scolaire. Le mercredi 14h à 16h au sein de notre local, situé au 3 Villa Franche Comté, 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE. Un salarié et quatre ordinateurs à disposition.
- 4. Cours d'alphabétisation et d'expression :** 1 fois par semaine, durant toute l'année scolaire. Le jeudi, 14-16h. Un salarié et une bénévole.
- 5. Sensibilisation à la citoyenneté :** Sur 14 dates, de 14h à 16h30, tout au long l'année. Ramassage de déchet, nettoyage de murs, sensibilisation en porte à porte et réunion de sensibilisation. (Le nettoyage s'effectuera sur des quartiers du Bois l'abbé pour lesquels le besoin aura été identifié, hors période d'actions similaires du centre municipal et du service jeunesse). Les actions sont suivies d'un goûter.
- 6. Sensibilisation à la parentalité :** Sur 4 soirées durant l'année, en partenariat avec le Centre municipal la Colline. Les thématiques et dates ont déjà été arrêtées.
19h - 19h30 temps d'accueil et de collation.

19h30 : les enfants sont mis dans une salle à part pour visionner un film. Les adultes sont invités à participer à deux groupes d'échanges sur différentes thématiques pendant 40 minutes, suivies de 20 minutes de restitution/ discussion commune.
20h30 - 22h : repas partagé.

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels : cahiers, stylos, marqueurs, ordinateurs, tableaux, livres, imprimante, goûter des enfants sur place, outils de ramassage et de nettoyage, produits d'entretiens, électroménager.

Moyens humains : L'association dispose d'un terreau de bénévoles (une trentaine) qui participe aux actions de l'association. 22 bénévoles sont spécifiquement dédiés à l'accompagnement scolaire.

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)		
Adultes-Relais	1	1
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ		
Bénévoles	32	1,5
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Limiter l'échec scolaire dans le quartier par le biais du soutien scolaire et prévenir le décrochage de certains jeunes qui peut exposer à la tentation de la délinquance.
- Soutenir les familles qui ne peuvent venir en aide à leurs enfants dans leurs études ou payer des professionnels pour combler leurs lacunes.
- Sensibiliser certaines familles « démissionnaires » sur l'importance d'accompagner leurs enfants dans leur parcours de vie.
- Favoriser l'intégration de personnes ne parlant pas le français au sein de la République.
- Aider des personnes du quartier à pouvoir utiliser un ordinateur dans le cadre de leurs démarches administratives.

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des adolescents dans leur devenir <p>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'association Chaleur et Partage. - Les habitants. - Mme Samira GUERROUMI, élue à la prévention de l'échec scolaire de la ville de Chennevières-sur-Marne qui a contacté l'association Chaleur et Partage pour le projet. - La préfecture.
Acteurs et partenaires	<p>Personnes responsables de l'action :</p> <p>Nom / Prénom : Mme Jeanne TOURETTE Fonction : Trésorière de l'association Téléphone : 06 51 85 29 92 Mail : j.diawara@u-pec.fr</p> <p>Nom / Prénom : M. Oumar DIAGNE Fonction : Secrétaire général de l'association Téléphone : 06 67 26 06 56 Mail : diagneoumar304@yahoo.fr</p> <p>Nom / Prénom : M. Sofiène BELHAJ Fonction : Adulte relais de l'association Téléphone : 06 14 87 83 98 Mail : chaleur.et.partage.assoc@gmail.com</p> <p>Intervenants sur l'action soutien scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 bénévoles assureront à tour de rôle les actions relatives au soutien scolaire. - Les cours seront tenus par des bénévoles dont certains ont été, par le passé, enseignants. <p>Partenaires :</p> <p>- Services communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre municipal la Colline (Pôle centre social et service Politique de la Ville), action autour des familles. - Services techniques de la Mairie de Chennevières. - Club Noé de Chennevières (partager leur expérience). <p>- Partenaires extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Eglise Jean XXIII de Chennevières, qui met à notre disposition un local à multiple usages (réunions, ateliers papas, etc.) - Associations partenaires à Chennevières ; CNL Clément Ader, CGL, Clément Ader, Maison des associations. - Association Solidarité et Fraternité internationale de Champigny - ACM (association campinoise, domiciliée à Chennevières qui fait de la prévention auprès des jeunes du côté de Chennevières et de Champigny). - Le bailleur social Immobilière 3F

	<p>- Dispositifs mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANCT – Mission Ville (BOP 147) - ASP (Agence de services et de paiement) - Département du Val-de-Marne
<p>Evaluation de l'action</p> <p>Résultats attendus et indicateurs</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer 20 à 30 élèves par jour. Lors de l'année scolaire 2022/2023, nous avons pu accompagner jusqu'à 33 élèves par jour. - Améliorer les résultats scolaires. - Augmentation du nombre des papas assistants aux ateliers et toucher plus de familles. - Avoir des groupes complets pour les cours d'alphabétisation et d'initiation à l'informatique. - Mobiliser 10 enfants (10-18 ans) à chaque période de vacances.
	<p>Indicateurs prévus pour l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats scolaires améliorés. - Questionnaire de satisfaction à destination des familles. - Nombre de parents impliqués en augmentation. - Augmentation du nombre de papas présents dans les activités relatives à la vie familiale. - Le renvoi de la fiche de liaison aux établissements partenaires. - L'appréciation des établissements partenaires de notre travail.
	<p>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charges de personnel : 8 664 € (poste adulte relais) - Achats matières et fournitures : 7 178 € - Déplacements : 1 659 € - Achat de prestation (billetterie) : 1 377 € <p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Non.</p> <p>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</p> <p>Gratuité.</p> <p>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</p> <p>Néant.</p> <p>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information</p>

quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)

Bénévolat :

Soutien scolaire :

7 bénévoles * 4 jours (par semaines) * 1,5 heures par jour * 36 (semaines de cours dans l'année scolaire) = 1 512 heures
1 512 h * 11,07 € (smic horaire brut) = 16 737,84 €

Alphabétisation :

1 bénévole * 2 heures par semaines * 36 semaines = 72 heures
72h * 11,07 € = 797,04 €

Informatique :

1 bénévole * 2 heures par semaines * 36 semaines = 72 heures
72h * 11,07 € = 797,04 €

Sorties pédagogiques :

4 bénévoles * 5 jours * 4 heures par jours = 80 heures à l'année
80h * 11.07 € = 885,60 €

Kermesse ramassage :

3 bénévoles * 2 heures par jours * 14 jours = 84 heures sur l'année
84h * 11.07€ = 929,88 €

Journée de la femme :

5 bénévoles * 6 heures = 30 heures
30h * 11.07€ = 332.10 €

Chantier nettoyage :

3 bénévoles * 2 heures par jour * 14 jours = 84 heures sur l'année
84h * 11.07 € = 929,88 €

Soirée parentalité -débat :

5 bénévoles*5 heures* 4 soirées= 100 heures par an
100h * 11.07 € = 1 107 €

Total heures de bénévolat dans l'année : 2 034 heures

Total valorisation du bénévolat : 22 517 €

Mise à disposition gratuite de biens immeubles :

Mise à disposition du local = 9 950 € sur l'année

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

Aucune.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2022 et celui de 2023.

L'écart entre ces deux budgets (passant de 6 700 € à 21 107 €) se justifie d'une part par le fait que nous avons développé les actions de sensibilisation à la parentalité et à la citoyenneté, et d'autre part car

	l'association a pu recruter un médiateur social en 2022 (adulte relais). Pour ce qui est des bénévoles, ils interviennent plus dans nos actions, qui se sont diversifiées.
--	--

Cadre réservé à l'administration :

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :